



Réunion en visio du Collectif Mardi 4 juin 2024

49 personnes présentes.

Présentation des nouveaux participants.

Hélène et Jean-Pierre (49) : paysan jusqu'à la retraite en 2011 après 10 ans en bio ; a pratiqué pendant presque 30 ans l'agriculture intensive ; était responsable des appareils de traitement de la CUMA ; atteint d'un cancer de la prostate et de Parkinson. Vient d'être reconnu en maladie professionnelle.

Alain (29) : agriculteur en culture légumière (artichaut, chou-fleur, échalote) ; atteint d'un lymphome.

Nathalie (35) : hypersensible aux ondes et aux produits chimiques : fatigue très importante, brûlures. Vie dégradée car les traitements médicaux ne fonctionnent pas.

Pascal (67) : médecin généraliste dans le Bas Rhin – responsable national de la commission santé environnementale des médecins libéraux. Travaille à améliorer la déclaration des maladies professionnelles en lien avec l'environnement, faire inscrire de nouvelles maladies (rôle de veille), de sensibiliser les médecins libéraux à l'origine professionnelle des maladies (campagne « Et si c'était une maladie professionnelle ? »).

Alain (44) : médecin membre de l'association Bernardino Ramazzini ; soutient les victimes de maladie professionnelle à travers des associations, des syndicats et l'ANDEVA (amiante) ; rôle de formation auprès des médecins.

Jean-Marie (28) : membre de l'association de soutien à Tran To Nga (victime de l'agent orange au Vietnam) en Eure et Loire. Vient d'organiser un forum « pesticides en question » avec la participation de **Michel Daviet**, technicien agricole atteint d'un lymphome et membre de notre Collectif.

Noël (49) : agriculteur polyculture élevage ; à la retraite depuis 4 ans. Atteint d'un syndrome myélodysplasique. Reconnu en maladie professionnelle.

Bernard (35) : actuellement en mission à Mayotte, engagé chez les écologistes, inspecteur du travail, ce qui lui a donné l'occasion de rencontrer beaucoup de personnes victimes.

Christian JOUAULT a tenu aussi à participer à la visio malgré la fatigue que provoque la leucémie aigüe myéloblastique et lymphoblastique dont il souffre depuis novembre 2023. Il a fait une demande de maladie professionnelle (tableau n°19 du régime agricole) auprès de la CPAM et attend la décision dans les prochains jours.

1- Vie du Collectif

Suite à l'AG à MONTERFIL (35) le 6 avril

Monique rappelle les principales orientations :

1- Renforcer l'aide aux victimes

- Renforcer l'autonomie d'action de chaque département, par une meilleure connaissance et maîtrise de la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle
- Obtenir la reconnaissance de nouvelles maladies professionnelles :
 - Tumeurs cérébrales, alzheimer, vessie, rein, colon, poumon, démence à corps de lewy
 - Nous mobiliser pour les enfants intoxiqués par les pesticides (pestiperinat)
- Faire avancer nos « revendications » devant les tribunaux

2- Protéger les riverains

- Poursuivre l'accompagnement individuel ; favoriser l'action collective
- Elargir les droits des riverains (ZNT, Information quand, quoi ?)
- Riverains malades : travailler avec nos avocats pour acquérir des droits de reconnaissance, mener une enquête de terrain, obtenir la création de registre des cancers départementaux

3- Augmenter notre impact

- Par les témoignages des victimes, leur médiatisation, contribuer à faire connaître les maladies professionnelles et la dangerosité des pesticides
- Par la production d'études (comme les coûts cachés)
- Par l'ouverture à des personnes d'autres régions :
 - Pas d'intention de nous élargir au niveau national ; nous n'en avons ni la force, ni les moyens.
 - Mais nous sommes prêts à susciter, accompagner, former des gens d'autres régions qui voudraient suivre la même démarche
- Poursuivre nos partenariats avec d'autres associations, participer à des commissions (Phyto Signal...)

- Obtenir l'agrément environnement

4- Renforcer notre efficacité

- En accueillant de nouveaux membres dans nos équipes départementales
- Adapter nos outils informatiques
- Avancer sur le partage des tâches
- Préserver la bienveillance et la chaleur humaine dans nos relations pour trouver du plaisir à agir

Intervention de **Giovanni PRETE**, sociologue travaille sur une recherche (**PESTIPERINAT**) auprès de maladies des enfants qui ont contracté des pathologies pendant leur enfance, liées aux pesticides. Le but est d'analyser les obstacles qu'ils ont rencontrés. Il a pour l'instant contacter 7 familles. Beaucoup d'entre elles vivent un fort sentiment de culpabilité vis à vis de la maladie de leur enfant.

Il est difficile de faire la différence entre ce qui relève ou non d'une exposition professionnelle (la proximité liée à l'habitation dans la ferme peut être une cause). Des combats seront à conduire sur ces points.

Point sur le groupe de travail « coûts cachés des pesticides »

L'enjeu du travail sur les coûts cachés des pesticides est de montrer que, si l'on appliquait vraiment le principe pollueur/payeur, les fabricants de pesticides de même que les vendeurs et les utilisateurs n'auraient aucun intérêt à produire, à vendre ou à utiliser des pesticides tellement ça leur coûterait beaucoup plus cher que ça ne leur rapporterait.

Les principaux travaux du groupe ont été présentés le 6 avril lors de l'AG du Collectif. Nous avons travaillé essentiellement sur le coût du traitement des maladies liées aux pesticides et sur le traitement de l'eau. C'est ce second chantier qui va nous mobiliser pendant les mois à venir. Des contacts ont été pris avec plusieurs collectivités pour avoir accès aux coûts réels qu'elles ont engagé.

Le 7 juin, nous avons organisé à RENNES dans les locaux de la Maison de la vie associative, une conférence avec **Christophe ALLIOT** (BASIC) qui a réalisé en 2021 une étude sur les coûts cachés des pesticides.

Une quarantaine de personnes y ont participé ; la conférence a été enregistrée et sera mise en ligne.



Pique-niques départementaux cet été

Afin d'établir des liens entre les adhérents du Collectif vivant dans la même région, nous allons organiser des pique-niques en juillet et août par département. Les dates ne sont pas encore fixées.

Participation à des foires bios en septembre

Comme chaque année, nous tenons un stand. Nous faisons appel aux volontaires pour nous relayer sur ce stand :

- 7 septembre : forum des associations à BETTON (35)
- 7- 8 septembre : foire BIOZONE à MUR DE BRETAGNE (22)
- 25 - 26 septembre : salon LA TERRE EST NOTRE METIER à RETIERS (35)
- 28 – 29 septembre : foire bio à MUZILLAC (56)

Vie du groupe du Collectif en Maine et Loire

Il accompagne une trentaine de dossiers. Des actions de sensibilisation comme des ciné-débats sont menées.

Un rendez-vous est prévu avec le nouveau directeur de la MSA. Des contacts sont prévus avec France Parkinson et un groupe local à Sainte-Gemmes-sur-Loire où des enfants sont malades.

Vie du groupe du Collectif en Loire Atlantique

Participation à des ciné-débats, va demander à participer à Phytosignal.

Prochainement, nous allons participer à une conférence débat sur l'eau à Pont St Martin (44).

Adhésions 2024

N'oubliez pas d'adhérer ou réadhérer (cotisation : 10 €)

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

2-Soutien aux victimes des pesticides

Point sur les demandes de reconnaissance en maladie professionnelle

Depuis le début de l'année 2024, 21 personnes ont été reconnues en maladie professionnelle grâce au soutien du Collectif, dont 12 pour un cancer de la prostate. Il y a eu également 2 reconnaissances pour un glioblastome, 5 pour la maladie de Parkinson et 2 pour des lymphomes.

Ces reconnaissances ont eu lieu dans le Maine-et-Loire (8), le Finistère (3), l'Ille-et-Vilaine (2), les Côtes d'Armor (2), le Morbihan (2) et une dans les départements de la Mayenne, l'Aveyron, la Meuse et la Dordogne.

Une cinquantaine de demandes sont en cours dont 8 pour des tumeurs cérébrales.

Un document mis à jour le 1^{er} juin, fait le point sur notre action depuis 2015 :
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/bilanSoutienVictimesPesticides.pdf>

Résultat des différents recours devant les tribunaux judiciaires depuis le début de l'année

Nos avocats, H. BARON et F. LAFFORGUE, ont plaidé à plusieurs reprises devant le pôle social de plusieurs tribunaux judiciaires :

- **ST BRIEUC**, le 24 janvier – délibéré le 18 avril
Pour **Gisèle GARREAU**, contestation du taux d'IPP
Décision : nomination d'un expert médical judiciaire
- **ANGERS**, le 11 mars – délibéré le 6 mai
 - Pour **Thierry, Johnny et Michel**, contestation du taux IPP insuffisant pour un cancer de la prostate :
Décision : nomination d'un expert médical qui devra statuer avant la prochaine audience le 3 mars 2025 !
 - Pour **Magali**, contestation du refus de reconnaissance d'un cancer de la vessie :
Décision : maintien du refus de reconnaissance
- **BREST**, le 14 mars – délibéré le 28 mai
 - Pour **Yves RANNOU**, décédé de parkinson, nous contestons la date de consolidation :
Décision ; nomination d'un expert médical judiciaire
 - Pour **Pascal LOUSSOUARN** reconnu en maladie professionnelle pour 2 cancers :
Le taux d'IPP du cancer de la prostate est réévalué de 35 à 40 %
Pour le taux IPP et la date de consolidation du cancer du côlon, nomination d'un expert médical

Victoire pour R. RADE, reconnu par la CPAM pour la maladie de parkinson

Raymond a travaillé 43 ans à la société HAUTOBOIS (qui appartient à AGRIAL aujourd'hui) en Mayenne ; magasinier, il réceptionnait pesticides, céréales, aliments pour bétail, engrais... Il effectuait également des prestations de traitement de céréales pour le compte d'autres coopératives sans aucune protection.

Cette entreprise, bien qu'exerçant dans le secteur agricole, ne relève pas de la MSA, mais de la CPAM.

Atteint par la maladie de parkinson, la CPAM lui refuse la reconnaissance en maladie professionnelle parce que Parkinson ne figure pas dans ses tableaux !

Suite à une audience de contestation au Tribunal Judiciaire de LAVAL le **28 septembre 2022**, celui renvoie la décision devant le Comité Régional de Reconnaissance en Maladie Professionnelle (CRRMP) qui le **24 avril 2024**, reconnaît la maladie professionnelle.

L'audience prévue au Tribunal Judiciaire de LAVAL ce 12 juin devrait confirmer cette décision.

Un long combat victorieux, mais quel parcours de combattant inutile pour obtenir gain de cause !

Aussi demandons-nous que les personnes relevant du régime général (CPAM), victimes des pesticides, bénéficient du même droit à la reconnaissance en maladie professionnelle que celle relevant du régime agricole.



Soutiens à venir au Tribunal

21-juin-24	9h	Différentes contestations (5) : - refus de reconnaissance de Michel (déficience fronto-temporale) et Hubert (polyradiculonévrite chronique) - date de consolidation, pour Claude et Bernard - rente incomplète pour Christophe	RENNES
23-sept-24	9h	Tribunal Judiciaire pour contestation de la date de consolidation de Pierre LUCAS	QUIMPER

Faute inexcusable de l'employeur

Question de Bernard : le Collectif engage-t-il cette procédure, qui permet au salarié reconnu en maladie professionnelle d'obtenir des indemnités pour préjudices ?

Oui, nous l'avons engagée et soutenue pour les salariés de Triskalia.

En 2021, nous l'avons engagée pour **Jean Claude CHEVREL (35)**, ancien technicien chez CORALIS à RENNES, (groupe AGRIAL aujourd'hui) ; il souffre de parkinson. Par des manœuvres dites « dilatoires » scandaleuses, AGRIAL vise à retarder l'échéance.

Une audience devrait avoir lieu le 24 juin à RENNES ; à confirmer.

Une démarche est aussi en cours pour **Pascal LOUSSOUARN (29)**, ancien chauffeur chez Triskalia.

Rente non-imposable pour les non-salariés agricoles

Voici une bonne nouvelle :

Les rentes de maladie professionnelle des non-salariés agricoles souffrant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (en lien ou non avec les pesticides) sont exonérées d'impôts.

Par ailleurs, les victimes ayant un taux de 40% ou plus, bénéficient d'une demi-part d'impôt supplémentaire.

Ces informations nous ont été communiquées par l'association **Phytovictimes** qui s'est battue pour obtenir ce résultat.

Dans le journal, la France Agricole, la MSA annonce « avoir pris la mesure de cette demande d'équité de traitement fiscal.

Elle a demandé au ministère de l'Economie une évolution d'instruction pour autoriser les caisses de MSA à mettre fin au prélèvement à la source de l'impôt sur les rentes AT-MP versées aux non-salariés agricoles afin que les victimes bénéficient de ce droit. »

Quant au Ministre de l'Economie, il renvoie « vers le site de service public, qui explique que les rentes AT-MP sont exonérées de l'impôt ! ».

Donc si votre rente a été prédéclarée sur votre déclaration d'impôt, vous pouvez l'enlever.

3-Protection des riverains

Point sur le groupe de travail « riverains » et C. Lepage : action collective pour les riverains

Un groupe de travail "riverains" d'une trentaine de personnes s'est réuni 4 fois depuis fin 2023. Il travaille à la création d'outils pour conseiller les riverains sur leurs droits. Le recours lancé par le cabinet d'avocats de Corinne Lepage contre l'État pour carence dans la protection des riverains a été évoqué. Il a le mérite de médiatiser la cause des riverains ; mais notre Collectif ne s'associe pas à cette action juridique à la fois initiée et défendue par un cabinet d'avocats ; nous suivons avec intérêt l'impact et le résultat qu'obtiendra ce recours.

L'annonce du gouvernement de lancer une mission sur l'indemnisation des riverains est accueillie avec scepticisme. Un recours contre les carences de l'État est toujours délicat, car les entreprises auront toujours le réflexe de s'abriter derrière la responsabilité de l'État.

Une piste à creuser serait d'examiner la différence de traitement entre le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (qui inclut riverains et professionnels) et celui des pesticides (professionnels seulement).

Point sur l'enquête de terrain concernant les riverains malades dans la région de Machecoul (44)

Gilles témoigne : « j'étais un pur produit de l'agriculture conventionnelle. Depuis 2017 que je suis malade, je constate que le monde agricole est un monde de taiseux. On sait que des riverains sont touchés et ont les mêmes maladies que les agriculteurs. » On a choisi d'avancer pas à pas. Nous tissons des liens avec des médecins qui acceptent de s'engager ; les médecins savent dans leur patientèle qui est malade à cause de l'environnement. Notre enquête consiste à rassembler des indices (analyse d'eau, de cheveux, d'air), comparés aux molécules utilisées par la profession agricole localement. Elle doit partir du terrain ; c'est le tissu citoyen qui doit s'exprimer.

Nous savons que 24 maraîchers ont pollué l'eau de toute la population de la région.

Nous sommes dans un milieu où le secret est roi, car l'emploi maraîcher est très important au niveau local.

Fariborz interroge : pourquoi les analyses de cheveux ? Pour déterminer un type d'analyse, il faut voir quels résultats ont déjà été obtenus sur l'eau déjà analysée. Il ne faut pas faire des analyses pour des analyses ; savoir au préalable ce que l'on recherche et comment on va l'utiliser. Pour mener une bonne analyse, il faut avoir la bonne information. Guy insiste sur cette difficulté à obtenir les bonnes informations, les services se renvoyant la patate chaude.

Soutien à des pomiculteurs pollués par les pesticides des voisins

Notre Collectif soutient 2 pomiculteurs qui n'utilisent pas de pesticides dont les vergers ont été pollués par les pesticides utilisés par leurs voisins conventionnels. Ils sont défendus par Me LAFFORGUE.

Le **26 mars 2024**, celui-ci, dans un courrier recommandé adressé au préfet d'Ille-et-Vilaine, a demandé l'adoption d'un arrêté préfectoral pour interdire l'utilisation des herbicides contenant du prosulfo-carbe, du S-métolachlore et du terbuthy-zaline dans toute l'Ille-et-Vilaine et plus spécifiquement dans les trois communes où l'arboriculteur possède des parcelles.

Face au silence de la Préfecture, Me LAFFORGUE a engagé une requête en référé « mesures utiles » auprès du Tribunal Administratif de RENNES qui a été plaidée le **23 mai**.

Le **6 juin**, face à cette demande d'interdiction d'épandage, qui aurait été une première en France, le juge des référés a considéré que les analyses produites « ne sauraient suffire pour constituer un indice suffisamment vraisemblable d'une imputabilité directe, même non exclusive, de cette perte de rendement ». En conséquence, les mesures demandées « ne peuvent être qualifiées d'utiles ».



- <https://www.ouest-france.fr/environnement/pesticides/pesticides-en-bretagne-lagriculteur-bio-reclamait-linterdiction-depandage-sa-requete-rejetee-e0dac026-24a7-11ef-9ce1-91b4c7587fdc>
- <https://www.letelegramme.fr/ille-et-vilaine/rennes-35000/pres-de-rennes-la-justice-rejette-une-demande-dinterdiction-dherbicides-dans-trois-communes-6599611.php>

Nous réfléchissons à la suite à donner à cette décision.

4- Autres points

Protection des aires de captage d'eau : quelles actions entreprendre

René : Plus on avance et plus on se rend compte de la gravité de la situation. On a fermé plus de 13500 captages en France, soit un tiers, et dans le reste on voit des captages en grande fragilité. La distribution de l'eau se fait par de grosses structures très coûteuses. On prend de l'eau le plus loin possible pour faire des mélanges.

On peut avancer sur la question des captages si nous arrivons à nous coordonner. Une bagarre est à conduire avec des élus et des scientifiques et des parlementaires. Si on menait une offensive pour protéger les captages restants, le mieux serait d'abandonner les pesticides. On gagnera par le harcèlement des élus. Des élus responsables des bassins versants disent qu'ils ne peuvent pas résoudre le problème lié à certaines molécules. Certains filtres n'ont aucune efficacité. On est en train d'empoisonner les personnes à risque (enfants, femmes enceintes...). Il faudrait mettre deux à trois fois le montant de la PAC pour dépolluer. Il faut nous battre sur le terrain du droit.

Le combat ne doit pas rester seulement sur le terrain sanitaire, mais aussi aller sur le terrain économique, et particulièrement sur le respect du principe pollueur / payeur. Le texte de loi existe toujours : il faudrait attaquer sur le terrain juridique.

La coopérative Terrena condamnée

Le **26 mars**, quelques membres du Collectif sont allés en urgence, soutenir Rosalie à la cour d'appel de RENNES ; son mari Anthony COURTAIS avait été écrasé par un palettiseur sur le site de la coopérative d'Ancenis en 2017 et Terrena allait demander d'être blanchie de toute responsabilité.

Suite à cette audience, la Cour d'Appel de Rennes a rendu son verdict :

Terrena est condamné à verser à l'Etat une amende pour homicide involontaire, portée à 30.000 € (contre 20.000 € au Tribunal correctionnel) et les deux autres amendes sont confirmées.

Cela fait donc, au total, 35.800 €. La constitution de partie civile du fils de Rosalie devenu majeur est acceptée. Terrena devra verser 1.000 € à Rosalie pour ses frais d'avocat en appel.



- <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/ancenis-saint-gereon-44150/lentreprise-terrena-condamnee-a-35-000-euros-damende-apres-un-accident-mortel-21ca42e6-1850-11ef-89e1-9d0ea397ae43>
- <https://basta.media/anthony-courttais-mort-41-ans-ecrase-palettiseur-employeur-Terrena-condamne-accident-travail>
- <https://basta.media/palettiseurs-machines-dangereuses-pas-controlees-accidents-travail>

Si nous n'avions pas été présents, l'avocate ne se serait pas présentée. Y aurait-il eu seulement un jugement ?

Mobilisation contre les méga-bassines

16 juillet : notre Collectif participera à une table-ronde à MELLE (79) sur la qualité de l'eau et l'agro-industrie.

5- Témoignages de membres du Collectif dans la presse

- **1 et 8 mai** : Diffusion de l'interview de C. JOUAULT et M. BESNARD réalisé le 16 avril par Cécile POLLART de RCF RENNES :
www.rcf.fr/actualite/forum-de-la-redaction?episode=478203
www.rcf.fr/actualite/forum-de-la-redaction?episode=478205
- **3 mai** : Interview de M. BESNARD par France Info concernant le plan Ecophyto à venir :
https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/le-plan-ecophyto-2030-detricote-les-quelques-acquis-obtenus-ces-15-dernieres-annees-estime-le-collectif-de-soutien-aux-victimes-de-pesticides-de-l-ouest_6523307.html
- **9 mai** : M. BESNARD interpelle G. ATTAL sur FR3 Bretagne concernant la suspension du plan Ecophyto
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/suspension-plan-ecophyto-question-en-direct-a-gabriel-attal-le-9-mai/>
- **15 mai** : Publication d'un CP commun avec la Conf 35 concernant l'invitation de C. LAMBERT par la Maison de l'Europe, à Noyal sur Vilaine (35) :
[notre communiqué co-signé par le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest.](#)
- **24 mai** : Reportage LCP sur l'agriculture bio dans lequel 3 membres du Collectif sont interviewés : C. BITAULD, D. NANNI, B. MOREL
<https://www.youtube.com/watch?v=y2Rc5uQ8ntk>

6-Prochaine visio-conférence :

Mardi 10 septembre 2024

20h

Un lien zoom vous sera envoyé.